

■ La commune espère prendre part à la future société de développement

Éolien : premières conclusions rendues, un développeur retenu

Lors du dernier Conseil municipal, l'appel à projet sur l'éolien a rendu ses conclusions. Le développeur Valéco a été sélectionné, une phase d'étude pourrait démarrer.

« Cela fait neuf ans que je suis là et presque chaque mois, des développeurs éoliens font part de leur intérêt », explique Olivier Gardinot, directeur général des services de la Commune, vendredi 4 décembre. Depuis que des zones du territoire de la Commune nouvelle ont été indiquées comme propices au développement de cette énergie, dans le plan régional de l'éolien, les demandes étaient croissantes. Mais un appel à projet a rendu ses conclusions et désormais le développeur Valéco a retenu l'attention de Mesnil-en-Ouche. Le projet n'en est qu'à ses prémises.

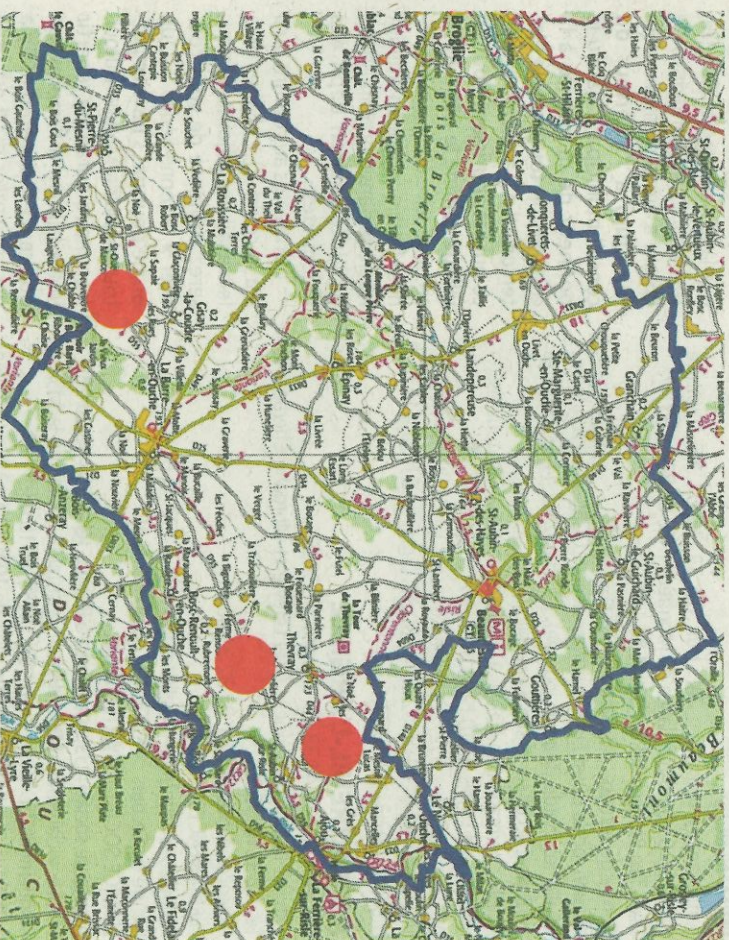
Mardi 17 novembre, au cours du conseil municipal de Mesnil-en-Ouche, Olivier Gardinot est revenu sur l'appel à projet en question. Lancé sous le précédent mandat, en août 2019, il a permis de retenir trois candidats sur les doze qui se sont présentés, Valéco étant finalement sélectionné après des auditions par une commission d'élus. « L'appel à projets a mis les développeurs sur un pied d'égalité, le projet de Valéco se distinguant par son côté participatif. »

Retombées diverses

En effet, pour la commune, l'intérêt est désormais de rentrer dans la société de développement qui doit être mise sur pied afin d'optimiser la gouvernance et les retombées économiques de l'éventuel développement de trois parcs éoliens, pour un total de treize éoliennes sur l'ensemble du secteur. Les villes peuvent en effet quasiment être mises devant le fait accompli dans ce type d'implantation. L'intercommunalité Bernay Terres de Normandie et Mesnil-en-Ouche souhaitent ici garder un minimum la main sur le processus et les retombées.

Les premiers ont délibéré à propos de leur entrée dans la société de développement le 8 décembre, les élus de Mesnil-en-Ouche vont le faire le 15 au cours du Conseil municipal. Si la commune vote contre, la société de développement pourrait quand même se mettre en place... mais sans la Ville. « On accompagne le projet, l'idée est d'en tirer des bénéfices », résume Olivier Gardinot et le maire Jean-Louis Madelon.

Un protocole est établi entre le développeur et les divers acteurs du projet qui devrait se



Trois zones (en rouge) de développement potentiel de parcs éoliens sont établies, mais il reste encore à préciser la disposition d'éventuelles éoliennes au sein de ces zones (Image : Commune de Mesnil-en-Ouche)

mettre en place. Une enveloppe est ainsi déjà fixée avec des aides qui sont destinées directement aux habitants qui seraient situés dans les zones à proximité directe des potentielles éoliennes. « Ce n'est pas de l'argent pour la commune, mais destiné à des actions concrètes comme des chèques énergies », précise le maire.

Mesnil-en-Ouche pourrait bénéficier d'une part de retombées fiscales, d'autre part des résultats de son investissement éventuel dans la société de développement. Difficile pour autant d'avancer des chiffres pour le moment. « Nous parlons de sommes qui seraient réattribuées à l'issue de la période d'exploitation, fixée à 30 ans », détaille le directeur général des services de la Commune.

Rien de précis pour l'instant

Pour le moment, il n'est pas encore possible de parler d'un véritable projet éolien sur le territoire de Mesnil-en-Ouche. Une première étape, avec la validation du développeur, est faite. Maintenant, la société de développement qui va se créer va mener une étude, dont le montant s'élève à 400 000 €, par parc éolien, entièrement prise en charge par le développeur.

Ensuite l'état instruera le dossier, qui repassera finalement devant un Comité stratégique, dans

lequel des élus pourraient être présents. Enfin seulement des travaux pourraient être menés. Ce qui n'arrivera donc dans des cas pas avant plusieurs années.

De plus, si avec la prise en compte des caractéristiques du territoire, trois zones ont été identifiées, aucun lieu précis d'installation d'éolienne n'est encore établi. La société de développement va réfléchir, pour chaque parc, qui comptera au minimum trois éoliennes, quelles sont les possibilités existantes et démarquera ensuite les propriétés.

« Peut-être qu'il n'y aura qu'un parc éolien, ou deux », complète Olivier Gardinot. Dans

l'éventualité où treize éoliennes seraient finalement bien installées, la puissance potentielle de l'ensemble des parcs sur la commune serait de 95,2 Gigawatt/heure sur l'année, une énergie qui serait redistribuée sur le réseau local. Dans le même temps, un appel à projet avait été mené en parallèle à Nassandres-sur-Risle. Si les deux sujets sont dissociés, la commune de Nassandres a pour sa part fait le choix de se lancer dans la société de développement qui va être mise sur pied. Mesnil-en-Ouche en fera-t-il de même ? Réponse le 15 décembre.

Jérôme Flury



« Nous sommes obligés de réfléchir à d'autres types d'énergie comme l'éolien », estime le maire de la commune, Jean-Louis Madelon.